



13 09 2024

Visio

De 14h30 à 16h30

ÉTAIENT PRESENTS :

- 13 membres de la communauté

I. L'AGENDA DES PROCHAINS ÉVÉNEMENTS

<i>ÉVÉNEMENT</i>	<i>Date</i>	<i>Lien</i>
<i>"Troubles psy et autonomie" : nouveau webinaire de Positive Minders</i>	19/09	lien
<i>Colloque Entraide Union "Quelle place pour le sport dans le secteur social, médico-social et sanitaire ?"</i>	25/09	lien
<i>Journée Portes Ouvertes de l'ESRP Auxilia à Nanterre</i>	02/10	lien
<i>"Accueil à l'hôpital : écoutons-nous..." – Webinaire interactif de Positive Minders</i>	03/07	lien
<i>Les Ateliers du Rétablissement 2024 – Ile-de-France</i>	07/10	lien
<i>SISM 2024 : « en mouvement pour notre santé mentale »</i>	À partir du 07/10	lien
<i>3ème colloque français sur les jeunes aidants – "C'est quoi aider ?"</i>	10/10	lien
<i>Festival Pop & Psy 2024</i>	11/10	lien
<i>Congrès Neurologie et Handicap IDF 2024</i>	15/10	lien
<i>Portes Ouvertes du Clubhouse Paris</i>	16/10	lien
<i>Colloque "Santé mentale et travail : s'inspirer, s'outiller, s'allier et innover" CoP-SMT</i>	16 au 18/10	lien
<i>Journée Portes Ouvertes de L'association Entraide Vivre</i>	17/10	lien
<i>Et maintenant ? Festival International des idées de demain</i>	19/10	lien
<i>Forum Rétablissement en santé mentale 2024 « Rétablissement : du collectif à l'individuel ! »</i>	7/11	lien
<i>Journées ANFIPA 2024 "Les IPA, 5 ans déjà : Retour vers le(s) futur(s) !"</i>	7/11	lien
<i>Prix Vidéo Arts Convergences 2024</i>	22/11	lien

II. RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

Thématique retenue par les participants :

Rétablissement : Poursuite/Reprise d'études et rétablissement

Suggestion à l'origine de l'échange :

- « *Quand le collège, lycée, université ne semble pas un milieu favorable à une bonne santé mentale ou n'est pas accueillante pour des personnes atteintes de troubles, comment en tant que professionnels nous pouvons accompagner ce projet de vie, lorsque que les droits communs et les aides devraient être appliqués* »

Une cursus initial entravé par les troubles :

Selon les témoignages, le parcours scolaire dit « classique » n'est pas adapté à des élèves concernés par la souffrance psychique qui impacte négativement leur capacité de concentration. En effet, les récits de parcours font état de troubles qui surviennent lorsque les personnes sont en période d'études et qui entraînent fréquemment une **interruption** du parcours.

« J'ai choisi ce sujet car j'y ai été confronté. J'ai été handicapé dans ma vie pendant mes études supérieures, j'ai connu des échecs et j'avais des symptômes qui font que c'était dur de faire des études. Du coup, s'est posé la question de comment continuer les études dans ce contexte. C'est une vraie question quand on formule un projet de vie. »

« Ma fille a eu une phobie scolaire. Elle a été déscolarisée et orientée vers un lycée plus adapté »

« Moi j'avais fait un début de parcours qui avait bien marché et j'ai quitté une grande école. 15 ans après, quand j'ai commencé à aller mieux, j'ai essayé l'informatique »

Les freins à l'orientation des personnes par les professionnels vers les études :

Pour les professionnels de l'accompagnement, orienter des personnes en rétablissement vers des projet d'études/formation n'est pas sans soulever des interrogations sur les formats :

« Ces enjeux de rythme d'études sont potentiellement problématiques. C'est difficile de dire à quelqu'un « oui, ça va bien se passer » alors qu'on ne sait pas si y'a un format adapté à ses difficultés. »

Etudes et parcours de rétablissement :

Le fait de poursuivre ou de reprendre des études constitue un moment positif et constructif que l'on soit ou non concerné par des troubles psychiques. Le lien que les participants ont fait avec la notion de rétablissement se trouve dans la mobilisation des ressources de la personne au service d'un projet de montée en compétences pour renforcer l'inclusion socio-professionnelle.

Après cette interruption, s'est posée la question de ma capacité à reprendre. J'ai essayé d'avoir une progressivité : les cours en auditeurs libre duraient 1h30 et les Diplômes Universitaires, qui sont exigeants mais qui permettaient d'avoir du temps à côté ; c'était adapté à ma fatigabilité. Aller aussi à des conférences, à des colloques et j'évalue : est-ce que j'en suis capable ou pas ? C'était ma stratégie pour continuer à gagner des compétences sans passer par le chemin classique.

La projection de la personne dans un parcours d'études représenterait donc en quelque sorte un indicateur de mieux être. Cela étant, les personnes font parfois le constat qu'un des effets de ces parcours interrompus est que les choix d'orientation et les modalités d'apprentissage deviennent plus restrictifs.

« J'ai essayé l'informatique, car il y'avait des financements par Pôle Emploi. Mais c'est difficile de faire quelque chose qu'on n'aime pas »

« Les options qui s'offraient à moi c'était pour des métiers pas assez prestigieux pour moi. J'ai eu peur de ne pas trouver. »

Et s'il existe des dispositifs qui répondent spécifiquement à aux besoins spécifiques des personnes concernées par les troubles, **l'accès à ces droits** reste difficile, notamment du fait de la méconnaissance des ressources :

C'est possible en principe d'avoir accès à des dispositifs, de se faire financer des formations. Mais il faut que les personnes soient en mesure d'enclencher les mesures faites pour elles.

Quels parcours accessibles ? :

La question des études est aussi à mettre en lien avec sa finalité, l'exercice d'un métier. À cet égard, les témoignages mettent en lumière les freins liés à la fatigabilité des publics concernés dans un contexte d'études longues et intenses :

« Je voulais m'orienter vers les métiers du soin mais il n'y a pas de formations courtes dans le domaine en dehors du coaching. »

« Les formations pôle emploi ne sont pas aussi respectées que les études avec diplômes. Il faudrait qu'il y ait une deuxième chance. »

« Je sais que le parcours classique est plus valorisé. On vit dans une société où le parcours académique a plus de valeur. »

Etudes/diplômes et légitimité professionnelle :

La reprise d'études s'inscrit dans une volonté d'obtenir le « droit » d'exercer une fonction. Or, les participants s'accordent sur le principe que les diplômes ne constituent pas une garantie de compétence ou d'adaptation à l'exercice d'une fonction.

« Le diplôme ne fait pas la compétence. Il y'a des gens qui ont validé tout un process et qui ne seront pas très efficace et ajustés par rapport à leur poste. »

« Les premiers MSP n'avaient pas de licence mais tout le système est fait pour fonctionner avec ces grilles. »

« Ça fait 8 ans que je suis pair aidant et je n'ai jamais été formé. Après, je sais que ça deviendra compliqué si je veux changer de boîte un jour. »

Quid des formations adaptées ? :

Il existe des formations accessibles via des dispositifs spécifiques de formation. Des professionnels exerçant dans ces lieux témoignent de la pertinence de ces modalités adaptées aux publics qui rencontrent des difficultés.

*Ça fonctionne très bien par ce qu'on a mis en place des projets personnalisés.
Pour avoir une continuité des soins en plus de leurs études.*

Néanmoins, ces lieux de formation n'ouvrent pas forcément la voix vers tous types de métiers.

L'offre de formation post licence est limitée car les publics sont plutôt infra bac (cap-bep-bac+ 2). Sauf en cyber ou cela peut aller jusqu'au niveau ingénieur.

Et s'il existe des dispositifs qui répondent spécifiquement à ces besoins, l'accès à ces droits reste difficile, notamment du fait de la méconnaissance des ressources :

C'est possible en principe d'avoir accès à des dispositifs, de se faire financer des formations. Mais il faut que les personnes soient en mesure d'enclencher les mesures faites pour elles.

Enfin, l'échange s'est conclu par une réflexion commune sur les modalités d'adaptation des formats pour les personnes en situation de handicap durant les études et plus tard dans le cadre du travail. La transition entre études et travail pose en effet la question de l'accueil des difficultés par le monde du travail.

« La problématique c'est que les gens qui ont eu de aménagements pendant leurs études, tiers temps etc... En sortie d'études, les employeurs n'arrivent pas forcément à faire ces ajustements.

Même s'ils ont des tiers temps, comment ça s'incarne dans leur futur professionnel ?

À cet égard la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) a été évoquée comme levier d'adaptation s'agissant du monde du travail. Cela étant, les conséquences de ce statut, vécu comme une étiquette par les bénéficiaires, peuvent dissuader d'y avoir recours :

Personnellement, j'ai toujours refusé de demander une reconnaissance handicapée.

Pendant longtemps, je ne l'ai pas utilisée car je ne voulais pas être catalogué. Récemment, j'ai utilisé ma RQTH mais sans tout dire non plus. J'ai simplement évoqué ma fatigabilité.

Ce recours à la RQTH questionne également les professionnels du soin et de l'accompagnement dans une démarche de dévoilement de soi. Faire une demande de RQTH **constituerait une étape supplémentaire de dévoilement** que certains professionnels concernés envisagent mais appréhendent.

III. Diffusion et Calendrier

Le 7 Octobre, la communauté a réalisé sa première apparition publique dans le cadre des Ateliers du Rétablissement. Quelques membres ont ainsi pu présenter la démarche au public de l'évènement et répondre aux questions sur la communauté. Cette première nous invite à réfléchir aux formes de déploiements de notre communauté et tous les avis à ce sujet sont les bienvenus.

Prochaine rencontre prévue le **Vendredi 13 Décembre en matinée**